

ARRÊTÉ

Modifiant la composition de la Commission des Droits et de l'Autonomie de la Maison départementale des personnes handicapées d'Ille-et-Vilaine

**Monsieur Le Préfet d'Ille-et-Vilaine,
et Monsieur Le Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,**

- VU** le code de l'action sociale et des familles, articles L.146-3 à L.146-12, relatifs à la création, dans chaque département, d'une Maison départementale des personnes handicapées ;
- VU** le code de l'action sociale et des familles, article R.241-24 ;
- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux Directions départementales Interministérielles ;
- VU** la circulaire du 23 mars 2010 relative à la répartition des compétences entre les agences régionales de santé et les directions régionales et départementales en charge de la cohésion sociale sur le champ de la politique du handicap ;
- VU** les propositions des différents organismes consultés ;
- VU** l'arrêté conjoint Préfet-Président du Conseil Départemental du 26 octobre 2017 fixant la composition de la commission des droits et de l'autonomie ;
- VU** l'arrêté conjoint Préfet-Président du Conseil Départemental du 15 décembre 2021 modifiant la composition de la commission des droits et de l'autonomie ;
- VU** la délibération du Conseil départemental en date du 1er juillet 2021 portant élection de Monsieur Jean-Luc CHENUT en qualité de Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine ;
- SUR** proposition du Secrétaire général de la Préfecture et du Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine ;

ARRETEMENT

La composition de la Commission des droits et de l'autonomie de la Maison départementale des personnes handicapées d'Ille-et-Vilaine est modifiée comme suit :

Article 1^{er} : Représentent le Département :

- **Membre titulaire :**
Mme Amelle BILLARD, Vice-Présidente et déléguée à la Maison départementale des personnes handicapées
Membres suppléants :
M. Rémi BOUCHARD, Chef de service Action Médico-Sociale
Mme Delphine LE DALL, Chargée de mission
M. Marc LE GUEN, Chargée de suivi des établissements

- **Membre titulaire :**
Mme Florence ABADIE, Conseillère départementale
Membres suppléants :
Mme Angélique GAUDIN, Chargée de mission accueil petite enfance
Mme Anne-Françoise DOLAIS-LEGENTIL, Chargée de mission
Mme BENGLOAN Elodie, Chargée de mission

- **Membre titulaire :**
Mme Marinette FERLICOT, personne qualifiée représentant le Département
Membres suppléants :
M. François BASTIEN, Contrôleur des lois aide sociale
Mme Christelle BRIERE, infirmière
Mme Rachel CHAPON, Contrôleur des lois aide sociale

Article 2 : Représentent l'Etat :

- **Membre titulaire :**
Monsieur le Directeur départemental de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités (DDETS) ou son représentant

- **Membre titulaire :**
Madame la Directrice adjointe de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités (DDETS) ou son représentant

- **Membre titulaire :**
Monsieur le Directeur académique des services de l'Education nationale, Directeur des services Départementaux de l'Education nationale d'Ille-et-Vilaine ou son représentant

- **Membre titulaire :**
Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de la santé ou son représentant

Article 3 : Représentent les Organismes d'assurance maladie et d'allocations familiales :

- **Membre titulaire :**
Mme Natacha MAES, Conseillère CPAM
Lors du renouvellement du conseil, la CPAM fera connaître la désignation de son nouveau représentant à la MDPH.

- **Membre titulaire :**
M. Clément CORNEC – Membre du CA – CAF
Membre suppléant :
Mme Elisabeth LORET- Responsable adjointe – MSA

Article 4 : Représentent les Organisations syndicales :

- **Membre titulaire :**
Mme Sabrina CHANTEPIE - Union des entreprises d'Ille-et-Vilaine
Membres suppléants :
M. Patrick BAIXE – Union des entreprises d'Ille-et-Vilaine
M. Sébastien MOUTIER – Union des entreprises d'Ille-et-Vilaine
Mme Jannick RAOUL – Union des entreprises d'Ille et Vilaine
- **Membre titulaire :**
Un représentant - CFDT
Membre suppléant :
Un représentant - CGT

Article 5 : Représentent les Associations de parents d'élèves :

- **Membre titulaire :**
Mme Emeline DESCHAMPS – FCPE
Membres suppléants :
Mme Solen PALMER – FCPÉ
Mme Armelle FELTZ – APEL
Mme Cendrine DELLOYE – APEL

Article 6 : Représentent les Associations de personnes handicapées et de leurs familles :

- **Membre titulaire :**
Mme Jocelyne CHOLLET – UNAFAM
Membres suppléants :
M. Etienne CHANSON – UNAFAM
M. Patrick MOTTE - UNAFAM
Mme Annette HENNEQUIN - UNAFAM
- **Membre titulaire :**
Mme Françoise GAUTHIER – ESPOIR 35
Membres suppléants :
Mme Catherine BLANCHET – ESPOIR 35
Mme Cécile LAERON – AAPEDYS 35
Mme Jossiline LULE - ASHB
- **Membre titulaire :**
Mme Catherine LECHEVALLIER – ADAPEI
Membres suppléants :
Mme Christine AUBRY – ADAPEI
M. Philippe RAMET – ADAPEI 35
Mme Sabine BAUDONT – ADAPEI 35
- **Membre titulaire :**
Mme Françoise THOUVENOT – AAPEDYS 35
Membres suppléants :
Mme Isabelle VELTER – AAPEDYS 35
M. Thierry JARDIN – AUTISM'AIDE 35
M. Jean-Marie TERTRAIS – FNATH
- **Membre titulaire :**
Mme Sandrine BAOT - APF
Membres suppléants :
Mme Monique BERLAN – APF
M. Philippe MARUELLE - APF
Mme Céline BRULAIS – APF
- **Membre titulaire :**
Mme Chantal FRANCANNET – APAJH35
Membres suppléants :
M. Jean-Marc BUFFET – AFM
Mme Irène SIMON - APAJH
Mme Sylvie PERROT – ADIMC

- **Membre titulaire :**
Mme Françoise JANVIER – Cochlée Bretagne
- Membres suppléants :**
M. Joël MARCHAND – AVH
Mme Patricia LE PILOUER – RETINA
Mme Françoise BLAIN - AVH

Article 7 : Représentent le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie :

- **Membre titulaire :**
Mme Jamila PERRINET du collectif Handicaps 35 – AFSEP
- Membre suppléant :**
M. Damien TELLIER – Association Ar Roch

Article 8 : Représentent les Organismes gestionnaires :

- **Membre titulaire :**
Mme Catherine DEROUETTE - Directeur ADPEP 35
- Membres suppléants :**
M. Olivier LEBOUËC – Les Pep Bretagne
M. Charles CULLARD – Directeur de la Maison des enfants au pays à Poligné

- **Membre titulaire :**
M. Mikael SOULAS – Directeur d'établissement LADAPT 35
- Membres suppléants :**
Mme Francette KERVOEL – SADAPH
Mme Estelle VINÇON - Directrice IES SSEFS PAUL CEZANNE

Article 9 : Durée du mandat :

Les membres sont nommés pour une durée de quatre ans renouvelables, à l'exception des représentants de l'Etat et de l'Agence Régionale de Santé (article R 241-24 CASF) pour prise d'effet à compter du 21 septembre 2023.

Article 10 : Le Secrétaire général de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine et la Directrice de la Maison départementale des personnes handicapées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine et sur le site internet du Département d'Ille-et-Vilaine.

Fait à RENNES, le **20 SEP. 2023**

Le Préfet d'Ille-et-Vilaine
Philippe GUSTIN

Le Président
Jean-Luc CHENUT